DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

Nº 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'engagement de service et d'habilitation informatique – lieu d'information – avec la CAF du Val-d'Oise et approbation du projet de fonctionnement du Relais petite enfance

Séance ordinaire du 29 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents:

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles le : - 6 OCT. 2022

Publiée le : - 6 OCT, 2022

Certifiée exécutoire par le Maire, Montmorency le : - 6 001, 2377

MOM

Pour le Maire et par délégation Le D.G.A.S. Anne-Marie SORET Absents excusés:

Mme NOACHOVITCH	Procuration à M. GUIRAUDET
M. DALOYAU	Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANO	Procuration à M. SAURAY
Mme GROSJEAN	Procuration à M. ARNOULT
M. TAYBI	Procuration à M. PEGARD
Mme BOEHM	Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme BONNET	Procuration à M. ESKENAZI

<u>Absents</u>

Mme DARROUX M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme ANGELO

[«] Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale :

⁻ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY Direction de l'Education Service Petite Enfance NS/NZ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°15

OBJET: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DE SERVICE ET D'HABILITATION INFORMATIQUE – LIEU D'INFORMATION AVEC LA CAF DU VAL-D'OISE ET APPROBATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux Relais petite enfance,

Vu la lettre-circulaire CNAF 2021-014 du 1^{er} décembre 2021.

Vu la convention d'engagement réciproque de service et d'habilitation informatique – lieu d'information transmise par les services de la CAF du Val-d'Oise au mois d'août 2022,

Considérant la nécessité de préciser les missions générales du Relais petite enfance au sein d'un projet de fonctionnement et de participer à l'information des familles en recherche d'un mode d'accueil par le biais du site <u>monenfant.fr</u>,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Périscolaires du 13 septembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention d'engagement réciproque de service et d'habilitation informatique - lieu d'information - transmise par la CAF,

AUTORISE le Maire à la signer.

APPROUVE le projet de fonctionnement du Relais petite enfance,

AUTORISE le Maire à faire appliquer cette décision.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Emilie ANGELO

Secrétaire de séance

Maxime THORY

Maire de Montmorency